



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

CONSULTATION ECRITE DU
BUREAU DU 21 AVRIL 2016

Délibération N° **B 16 / 028**

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015 - 2019
POLITIQUE DES CENTRES-BOURGS**

CONVENTION D'ETUDE

**LUNEVILLE - Revitalisation du centre-bourg - Secteur gare - E
P09EB40H003**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la commune de Lunéville souhaitant l'intervention de l'EPFL pour la réalisation d'une étude globale sur le fonctionnement de son secteur gare,

Considérant la consultation écrite des membres du Bureau en date du 21 avril 2016, organisée conformément à l'article 13 du règlement intérieur,

Considérant le résultat favorable du vote,

- prend acte de l'engagement d'une étude sur le territoire communal de Lunéville (secteur gare) ; le montant prévisionnel de l'opération est de 50 000 € TTC, pris en charge à 80% par l'EPFL, 10% par la commune de Lunéville et 10% par la communauté de communes du Lunévillois.

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté de communes du Lunévillois et la commune de Lunéville, la convention d'étude annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.



Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR